



**PRÉFECTURE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2021-092

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Centre Hospitalier d'Amiens / Pôle juridique

80-2021-09-07-00001 - DELEGATION MME BEAUCAMP (2 pages)

Page 3

Centre Hospitalier d'Amiens

80-2021-09-07-00001

DELEGATION MME BEAUCAMP

DELEGATION DE SIGNATURE

Pôle Efficience, Finances et Qualité Qualité et Gestion des Risques

Amiens, le 07/09/2021

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date 1^{er} septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 novembre 2015 nommant Monsieur Gérard STARK en qualité de Directeur Général Adjoint du C.H.U. d'Amiens à compter du 04 janvier 2016 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2019 nommant Madame Sylvie BEAUCAMP en qualité de Directrice des soins, chargée des opérations et de la conduite des projets institutionnels au CHU d'Amiens-Picardie et au CH de Doullens à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la note de service n°51/21 du 06 mai 2021 modifiant notamment l'organisation de la Direction de la qualité et de la gestion des risques désormais confiée à Madame Sylvie BEAUCAMP ;

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation de signature permanente est donnée à Madame Sylvie BEAUCAMP, Directrice des soins, à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens :

1.1 Tous les documents relatifs à la gestion de la Direction de la Qualité et Gestion des Risques à l'exception des documents suivants :

- 1 Les marchés publics
- 2 L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux), au-delà du seuil défini réglementairement pour les marchés de procédures adaptées de fournitures et de services
- 3 Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- 4 Les sanctions disciplinaires

1.2 Toutes les correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction de la Qualité et Gestion des Risques à l'exception :

- ⇒ Des courriers adressés aux autorités de tutelle (A.R.S., Ministère...)
- ⇒ Des courriers adressés à la Préfecture
- ⇒ Des courriers adressés à des élus y compris les réponses aux recommandations de recrutement
- ⇒ Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance ou au Vice-président ou aux membres du Conseil de surveillance
- ⇒ Des courriers adressés au Président de la C.M.E. ou à d'autres Présidents de C.M.E.
- ⇒ Des courriers adressés au Directeur de l'U.F.R. ou aux directeurs des autres U.F.R.
- ⇒ Des courriers adressés aux Directeurs d'autres établissements qu'ils soient publics ou privés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie BEAUCAMP, Directrice des soins, délégation de signature est donnée dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 de la présente décision à Monsieur Gérard STARK, Directeur Général Adjoint.

Article 3 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

La Directrice Générale,

Danielle PORTAL

La Directrice des Soins,

Sylvie BEAUCAMP


Le Directeur Général Adjoint,


Gérard STARK